

**Avis de demandes de dérogations mineures au  
Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 16 février 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au futur 471, chemin du Coteau-Rouge :

- une marge avant minimale de 1,40 mètre au lieu de 3 mètres;
- une aire d'agrément située en cour arrière, formée d'un polygone, dont la plus petite distance mesurée entre deux côtés opposés est d'au moins 4,91 mètres au lieu de 7,50 mètres.

2. Permettre au 1800, rue Saint-Pierre :

- une marge avant minimale de 4 mètres au lieu de 4,50 mètres;
- une marge latérale minimale adjacente à une rue, de 4 mètres au lieu de 4,50 mètres;
- des bancs comme mobilier accessoire à 0 mètre des lignes de terrain au lieu d'être minimalement à 0,5 mètre d'une ligne de terrain;
- l'absence d'une bande paysagère délimitant l'aire de stationnement au lieu d'une bande paysagère d'une largeur minimale de 2 mètres;
- l'absence de plantation d'arbres à grand déploiement dans la bande paysagère délimitant l'aire de stationnement au lieu d'un minimum de neuf arbres à grand déploiement;
- l'absence d'une bande tampon le long de la ligne de terrain adjacente aux 1532-1534, rue Estelle-Mouton et 1811, rue des Pins (zone H36-195), au lieu d'une bande tampon d'une largeur minimale de 3 mètres;
- l'absence d'un alignement d'arbres le long de la clôture proposée composant l'écran protecteur le long de la ligne de terrain adjacente aux 1532-1534, rue Estelle-Mouton et 1811, rue des Pins (zone H36-195), au lieu d'un alignement d'arbres le long de la clôture à une distance maximale de 8 mètres linéaires entre les arbres;
- la plantation de six arbres à grand déploiement et trois arbres de l'essence Picea omorika, au lieu d'au moins 17 arbres à grand déploiement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 30 janvier 2026.

Carole Leroux  
Assistante-greffière